

ACTION URGENTE

MEXIQUE. UN MIGRANT TORTURÉ ET INCULPÉ

Un migrant hondurien d'origine africaine est emprisonné au Mexique depuis 2009. Il a subi des actes de torture visant à lui faire « avouer » des activités criminelles. Ces violences étant le fruit d'une discrimination raciale et ayant donné lieu à des poursuites infondées, Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion.

Ángel Amílcar Colón Quevedo a été arrêté le 9 mars 2009 à Tijuana, au Mexique, près de la frontière avec les États-Unis. Il avait quitté le Honduras deux mois plus tôt pour essayer d'atteindre les États-Unis et trouver un travail afin de payer des soins médicaux à son fils gravement malade. Des policiers de l'État de Basse-Californie ont fait une descente dans la maison où un passeur avait forcé cet homme à rester avant de l'emmener au-delà de la frontière.

Ángel Amílcar Colón Quevedo a alors été battu par les agents et obligé d'avancer à genoux. Il a par la suite indiqué à son avocat et au juge que pendant les 16 heures qui ont suivi son arrestation, il a été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements aux mains de policiers étatiques et fédéraux et de soldats. Ceux-ci l'ont presque asphyxié et l'ont menacé et humilié, notamment en l'appelant à plusieurs reprises « putain de négro ». Ángel Amílcar Colón Quevedo a raconté : « Ils m'ont forcé à nettoyer les chaussures d'autres détenus avec ma salive, à donner mes vêtements et à me tenir dans de fausses positions militaires, ils m'ont insulté et m'ont transformé en clown pour que je les amuse. »

Cet homme a dû signer une déclaration à l'attention du procureur général fédéral, qui a été utilisée pour l'inculper d'infractions relatives au crime organisé. Bien qu'il ait nié les faits indiqués dans ce document devant un juge et qu'il ait expliqué avoir été victime de torture et d'autres mauvais traitements, sa déclaration originale a servi à engager des poursuites à son encontre et à l'envoyer dans une prison fédérale à Tepic, dans l'État du Nayarit. Le bureau du procureur général de la République (PGR) n'a pas enquêté sur ses allégations de torture. Début 2014, des médecins légistes internationaux et indépendants ont examiné cet homme et conclu que les traces de torture constatées étaient cohérentes avec les propos de l'intéressé. Ces éléments ont été soumis au tribunal mais le PGR a refusé d'abandonner les charges. Dans les prochaines semaines, celui-ci devrait avoir la possibilité de réviser le dossier. Amnesty International considère Ángel Amílcar Colón Quevedo comme un prisonnier d'opinion, étant donné qu'il a subi de tels sévices en raison de ses origines garifunas.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez le PGR à abandonner les charges pesant sur Ángel Amílcar Colón Quevedo, ce qui permettrait de le libérer immédiatement et sans condition ;
- demandez aux autorités de diligenter sans délai une enquête minutieuse et impartiale sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements, comme la discrimination raciale, formulées par cet homme, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice ;
- appelez-les à examiner de manière approfondie tous les éléments disponibles, y compris le rapport des médecins légistes indépendants.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2014 À :

Président du Mexique

Enrique Peña Nieto

Residencia Oficial de los Pinos

Col. Chapultepec, Mexico D.F.

C.P. 11850, Mexique

Fax : +52 55 5093 4901

Courriel :

enrique.penanieto@presidencia.gob.mx

X

Formule d'appel : *Estimado Sr*

Presidente, / Monsieur le Président,

Procureur général de la République

Jesús Murillo Karam

Paseo de la Reforma 211-213

Col. Cuauhtémoc, México D.F.

C.P. 06500, Mexique

Fax : +52 55 5346 0908

Courriel : ofproc@pgr.gob.mx

Formule d'appel : *Estimado Sr Fiscal*

General, / Monsieur le Procureur

général,

Copies à :

Centre des droits humains Miguel Agustín

Pro Juárez

Courriel : prodh@centroprodh.org.mx

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MEXIQUE. UN MIGRANT TORTURÉ ET INCULPÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La torture est monnaie courante au Mexique. Les policiers et les militaires y ont souvent recours lors d'opérations de sécurité publique dans le but d'extorquer des « aveux » ou des informations à des suspects de droit commun ou à des personnes qui se trouvaient simplement au mauvais endroit au mauvais moment. Selon une récente étude commandée par Amnesty International, 64 % des sondés ont déclaré craindre de subir des actes de torture s'ils étaient interpellés. Les chiffres de la Commission nationale des droits humains indiquent que la fréquence de ces sévices a été multipliée par six au cours des dix dernières années, avec un léger recul sur ces derniers mois.

La torture et autres mauvais traitements sont souvent cautionnés, tolérés ou ignorés par les agents chargés de l'application des lois, leurs supérieurs, les procureurs, les juges et certaines commissions des droits humains. Les auteurs de ces agissements jouissent par conséquent d'une impunité presque totale, ce qui met l'ensemble de la population en danger. On sait que les procureurs et les juges utilisent les éléments obtenus sous la torture pour poursuivre et déclarer des victimes coupables.

N'importe qui peut subir des actes de torture mais les personnes les plus en danger sont celles appartenant à des secteurs marginalisés de la société, notamment celles qui vivent dans des quartiers pauvres ou qui ont émigré d'Amérique centrale sans visa pour se rendre aux États-Unis, en passant par des endroits extrêmement dangereux.

Les victimes présumées de torture ne font presque jamais l'objet d'examens médico-légaux, ce qui est contraire aux normes internationales. Le PGR a procédé à 181 examens l'année passée. Amnesty International a pu en réviser la procédure et a conclu que la grande majorité d'entre eux n'étaient pas conformes aux lignes directrices élaborées par les Nations unies. Les victimes qui réussissent à se faire examiner par des médecins légistes indépendants n'ont pas la certitude que ces résultats seront étudiés par les procureurs et les juges.

En mai dernier, Amnesty International a lancé la campagne mondiale Stop Torture, contre la torture et autres mauvais traitements. Le Mexique est l'un des pays ciblés. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/fr/stoptorture>.

Chaque année, des dizaines de milliers de migrants originaires d'Amérique centrale prennent la route semée d'embûches à travers le Mexique pour atteindre les États-Unis. Bien souvent, ils fuient des violences et un contexte économique et social difficile. En chemin, ils sont victimes d'enlèvement, de meurtre, de viol ou de coups imputables à des bandes criminelles qui agissent souvent avec la complicité de la police. Des milliers d'entre eux sont placés en détention par la police et les services de l'immigration, puis expulsés. Les policiers et les militaires considèrent souvent les migrants en situation irrégulière comme de potentiels suspects de droit commun, ce qui expose ces derniers au risque de subir des atteintes à leur droits, telles que la détention arbitraire et les actes de torture, comme c'est le cas pour Ángel Amílcar Colón Quevedo.

Au Honduras, la communauté garifuna, d'origine africaine, est l'une des plus marginalisées et exclues. Ses membres font souvent l'objet de discrimination et risquent particulièrement de voir leurs droits bafoués lorsqu'ils se déplacent dans ou à l'extérieur de leur pays.

Nom : Ángel Amílcar Colón Quevedo
Homme

AU 184/14, AMR 41/028/2014, 21 juillet 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

